

1ère étape : commander un extrait de compte individuel (CI) complet

- par courrier, auprès du groupe CI/CA, en joignant une copie de la carte AVS, carte d'identité ou autorisation de séjour + préciser l'adresse d'envoi (si une autre personne s'occupe du dossier, à joindre une procuration en sa faveur)
- par internet, en cliquant sur le lien suivant : [commande d'un extrait de compte individuel](#)

2ème étape : contacter les caisses AVS

- n° de la caisse mentionnée dans la 1ère colonne de l'extrait CI
- coordonnées des caisses AVS disponibles sous : [Contacter une caisse AVS](#) ou à la dernière page de l'annuaire téléphonique
- envoyer une copie de l'extrait de compte individuel à chaque caisse AVS
- demander de communiquer les coordonnées des institutions de prévoyance (IP) pour chaque employeur affilié auprès de la caisse [! aux limites de revenu, du temps d'engagement (< 90 jours), âge (plus de 25 ans)]

3ème étape : contacter les institutions de prévoyance LPP

- envoyer une copie de l'extrait de compte individuel à chacune des institutions de prévoyance
- demander à chaque institution LPP où est le libre passage :
 1. quel est le montant du libre passage ?
 2. où le libre passage a-t-il été transféré ?